

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT  
HAUTE-GARONNE

COMMUNE  
**MONTRABE**

EXTRAIT DU REGISTRE  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
DE LA COMMUNE DE **MONTRABE**

\*\*\*\*\*

du **22 SEPTEMBRE 2010**

\*\*\*\*\*

Nombre de membres		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
27	27	

L'an deux mille DIX et le VINGT DEUX SEPTEMBRE à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la MAIRIE de MONTRABÉ, sous la présidence de M. Jacques SEBI, Maire.

Date de la convocation
15 SEPTEMBRE 2010
Date d'affichage
15 SEPTEMBRE 2010

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :**

**S.I.E.M.N. / SERVICE DES EAUX  
RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2009**

Monsieur le Maire rappelle que chaque collectivité doit présenter annuellement un rapport sur le fonctionnement du dernier exercice clos en ce qui concerne la gestion du service des eaux et ce conformément à la Loi N° 95-101 du 2 février 1995 et au Décret N° 95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Il convient de préciser que la distribution d'eau potable destinée à la consommation humaine est assurée pour le compte de la Commune de Montrabe par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Montagne Noire .  
Ce dernier a transmis en Mairie son rapport sur le prix et la qualité du service pour l'année 2009, ce document est soumis à l'assemblée pour approbation  
Synthèse des éléments :

## 1/ données physiques

ANNEE	POPULATION	ABONNEMENTS	CONSOMMATEURS	M3 CONSOMMES	M3 / HABITANT
2004	3244	1227	1201	184637	56.92
2005		1238	1220	193141	59.54
2006		1246	1236	198267	61.12
2007		1261	1256	195999	54.28
2008		1262	1253	200307	58.95
2009	3417	1326	1362	192001	56.19

### Ratio de pertes :

ANNEE	%
2003	19.07
2004	19.31
2005	19.42
2006	19.61
2007	20.24
2008	20.43
2009	16.13

## 2/ données qualitatives

ANALYSES PHYSICO-CHIMIQUES ( D.D.A.S.S.)	92
ANALYSES MICROBIOLOGIQUES ( D.D.A.S.S.)	92
PRELEVEMENTS – AUTOCONTROLE DU SYNDICAT	360

Paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité : 100% des analyses se sont avérées conformes

Nitrates : ( limite de qualité : 50 mg/l ) tous les résultats sont conformes à la limite de qualité – valeur maxi mesurée : 6 mg/l

Pesticides : absence ( limite de qualité : 0.1 µg/l )

Dureté : eau très peu calcaire . Dureté maxi mesurée : 9 degrés français ( la dureté moyenne et de 9 )

En conclusion l'eau distribuée a été de bonne qualité micro biologique et conforme aux normes réglementaires fixées pour les substances indésirables ( nitrates, fluor ), les substances toxiques et pesticides.

### 3/ données financières

Avec 0.865 € HT pour le M3 au compteur et 55.23 hors taxes pour l'abonnement annuel, le prix de l'eau en 2009 a augmenté de 4.59% pour le pris du M3 et 4.60% pour l'abonnement

Le prix moyen par M3 de la redevance à l'agence de l'eau reste à 0.1085 HT pour 2009. De ce fait la facturation type d'un consommateur de 120 M3 a augmenté de 3.98% entre 2008 et 2009, passant de 185.09 à 162.46€

### 4/ travaux d'investissement sur la commune

Néant

Après avoir entendu l'exposé de Mr le maire il est décidé

- De prendre acte et d'approuver le rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité des eaux communiqué par le Syndicat Intercommunal de Eaux de la Montagne Noire

- ce rapport ainsi que ses annexes sera tenu à la disposition du public en Mairie pour y être consulté

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.

Le Maire

**Acte rendu exécutoire**  
après transmission en Préfecture  
le  
et publication ou notification  
le



Jacques SEBI